Date de publication sur le site Internet <u>www.creuse.fr</u>: 12/07/2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 023-222309627-20220711-CP2022210-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

\_\_\_\_\_

# COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION	<b>COMMISSION</b>	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
N°CP08/07/2022/4/	N° 4	
41		
DOSSIER N°5215		

#### Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

# Avai(en)t donné pouvoir:

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT: ALLOCATIONS CANTINE POUR LES ELEVES DU 1er DEGRE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON

\*\*\*\*\*

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

he le

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du  $I^{er}$  ju $\frac{|D:023-222309627-20220711-CP2022210-DE}{|D:023-222309627-20220711-CP2022210-DE}$  compétence à la Commission Permanente,

VU La délibération du Conseil Général du 25 octobre 2004 adoptant le dispositif relatif à l'allocation cantine en faveur des élèves du primaire modifié par délibération du 27 septembre 2019 **VU** le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/4/41 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer 5 allocations cantine pour un montant total de 310 € aux bénéficiaires dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 935.8 article 65135

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET